



# COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas  
Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928  
Site Internet : [www.icj-cij.org](http://www.icj-cij.org)

## Communiqué de presse

Non officiel

N° 2007/31  
Le 20 décembre 2007

### **Certaines questions concernant l'entraide judiciaire en matière pénale** **(Djibouti c. France)**

#### **Programme des audiences publiques qui s'ouvriront** **le lundi 21 janvier 2008**

LA HAYE, le 20 décembre 2007. Comme annoncé précédemment, la Cour internationale de Justice (CIJ), organe judiciaire principal des Nations Unies, tiendra des audiences publiques en l'affaire relative à Certaines questions concernant l'entraide judiciaire en matière pénale (Djibouti c. France) à compter du lundi 21 janvier 2008 au Palais de la Paix, à La Haye, où la Cour a son siège.

#### Programme des audiences

— Premier tour de plaidoiries

Lundi 21 janvier 2008	15 - 18 heures : Djibouti
Mardi 22 janvier 2008	10 - 13 heures et 15 - 16 heures 30 : Djibouti
Jeudi 24 janvier 2008	15 - 18 heures : France
Vendredi 25 janvier 2008	10 - 13 heures et 15 - 16 heures 30 : France

— Second tour de plaidoiries

Lundi 28 janvier 2008	10 - 13 heures : Djibouti
Mardi 29 janvier 2008	15 - 18 heures : France

#### Historique de la procédure

Pour l'historique de la procédure, il convient de se reporter au communiqué de presse n° 2007/27 du 2 novembre 2007, qui peut être consulté sur le site Internet de la Cour ([www.icj-cij.org](http://www.icj-cij.org)).

**NOTE A LA PRESSE ET AU PUBLIC**

1. Les audiences publiques se tiendront dans la grande salle de justice du Palais de la Paix à La Haye, Pays-Bas. Les téléphones portables et les bips sont admis dans la salle à condition d'être éteints. Tout appareil en infraction sera temporairement confisqué.

2. Une **procédure d'accréditation** est en vigueur pour les **représentants des médias**. Les détails de cette procédure seront fournis dans un avis aux médias qui sera envoyé ultérieurement.

3. Les visiteurs individuels (représentants du corps diplomatique et membres du public) ne font pas l'objet d'une procédure d'admission. En revanche, les **groupes de plus de cinq personnes** sont priés de **s'annoncer au préalable** en remplissant le formulaire qui sera à leur disposition sur le site Internet de la Cour en temps utile (à droite de l'écran cliquer sur «Assister à une audience» sous Calendrier, puis sur «Formulaire en ligne» sous Admission des groupes).

4. Les comptes rendus des audiences seront publiés quotidiennement sur le site Internet de la Cour, avec un délai approprié pour la publication en ligne des traductions.

---

Département de l'information :

Mme Laurence Blairon, secrétaire de la Cour, chef du département (+31 (0)70 302 2336)  
MM. Boris Heim et Maxime Schouppe, attachés d'information (+31 (0)70 302 2337)  
Mme Joanne Moore, attachée d'information adjointe (+31 (0)70 302 2394)